

LETTRE D'INFORMATION A DESTINATION DES ELEVES ET DES FAMILLES

3^{EME} PREPA-METIERS : LA DECOUVERTE PROFESSIONNELLE EN CLASSE DE 3^{EME}

La voie professionnelle vous intéresse ? Vous êtes en classe de 4^{eme}. ? Vous pouvez demander à intégrer une 3^{eme} dite prépa-métiers. Vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement particulier et d'une organisation spécifique des enseignements.

Les objectifs :

- Maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Présenter le DNB en série générale ou professionnelle
- Créer une dynamique nouvelle autour d'un projet professionnel, (voie scolaire ou apprentissage)
- Murir son projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels

Le programme

Vous alternerez entre des enseignements généraux et des périodes d'immersion sur des plateaux techniques en lycée professionnel et en CFA, ou de stages en entreprise (entre 2 à 5 semaines).

Grille hebdomadaire des enseignements :

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 h
Français	5 h dont 1 h de consolidation
Mathématiques	4 h 30 dont 1 h de consolidation
Histoire-géographie – enseignement moral et civique	3 h
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5 h 30
Enseignements artistiques	1 h
Enseignement de sciences et technologie	3 h
Education physique et sportive	3 h

S'y ajoutent : au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ; à titre indicatif, un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles ; 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion.

L'admission

La demande d'admission en troisième prépa-métiers s'effectue auprès du chef d'établissement d'origine, avec l'accord des représentants légaux. Durant l'année de quatrième, un entretien personnalisé fondé sur la motivation et sur le bilan des acquis de l'élève aura lieu avec le professeur principal et éventuellement d'autres membres de l'équipe éducative afin de faire le point sur la construction du projet d'orientation.

Après avis du conseil de classe, la proposition de passage en troisième prépa-métiers est examinée par une commission départementale qui statue sur chacune des candidatures.

A l'issue de la classe de troisième prépa-métiers, les élèves participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves apporte une bonification qui facilite l'affectation dans la formation demandée, sans la garantir.